



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 25/03/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre**

Excusé : **M. Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 18/03/2026 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Le **tirage au sort** des ½ Finales de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin, programmées le week-end du 26/04/2026, aura lieu le **jeudi 09/04/2026 à 18h30** dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D2

⚽ Poule A

ST GELY FESC 1/JACOU CLAPIERS FA 2

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 01/04/2026

(Match interrompu par un orage de grêle – Accord des clubs)

D3

⚽ Poule A

PRADES LE LEZ FC 1/M. ARCEAUX 2

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 05/04/2026 (Pâques), journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu par un orage de grêle – terrain impraticable)

VALERGUES AS 1/LAVERUNE FC 2

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu par un orage de grêle – terrain impraticable)

⚽ Poule B

BALARUC STADE 2/COURNONTERRAL 1

Du 29/03/2026 (journée 17)

Est reportée au 26/04/2026

(Accord des clubs)

D4

⚽ Poule A

JACOU CLAPIERS FA 3/M. PAILLADE MERCURE 1

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 05/04/2026 (Pâques), journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu par un orage de grêle – terrain impraticable)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



LUNEL-VIEL US 1/LA GRANDE MOTTE AS 2

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 05/04/2026 (Pâques), journée de rattrapage au calendrier général
(Match interrompu par un orage)

⚽ Poule B

TEYRAN ASP 1/VILLEVEYRAC US 2

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 05/04/2026 (Pâques), journée de rattrapage au calendrier général
(Match interrompu – terrain impraticable)

MUC FOOTBALL 1/MIREVAL AS 2

Du 22/03/2026 (journée 16)

Est donnée à rejouer au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général
(Match interrompu – terrain impraticable)

D5

⚽ Poule A

ST AUNES GS 1/MUDAISON ES 1

Du 22/03/2026 (journée 19)

Est donnée à rejouer au 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Match interrompu – terrain impraticable)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

M. ARCEAUX 33/JACOU CLAPIERS FA 35

Du 20/03/2026 (journée 14)

Est reportée au 08/05/2026
(Gala du club – Accord des clubs)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

JACOU CLAPIERS FA 35 (582757)

54232049 – Vétérans (A) du 20/03/2026

Amende : 20 €

(Mail du 19/03/2026 pour le report du match)

ENSERUNE FC 2 (564554)

54091185 – D5 (B) du 22/03/2026

Amende : 20 €

(Mails des 17 et 19/03/2026 pour le changement de terrain et d'horaire)

COURNONTERRAL 1 (503306)

54089463 – D3 (B) du 29/03/2026

Amende : 20 €

(Mail du 24/03/2026 pour le report du match – indisponibilité du coach)



ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

MAUGUIO CARNON US 2 (503393)

54080395 – D3 (A) du 21/03/2026

Amende : 30 €

ST MARTIN LONDRES US 2 (503184)

54102861 – D4 (A) du 22/03/2026

Amende : 30 €

VIL. MAGUELONE 2 (512224)

54090662 – D4 (B) du 22/03/2026

Amende : 30 €

MIDI LIROU CAP POILH 1 (551003)

54091051 – D4 (C) du 22/03/2026

Amende : 30 €

NEZIGNAN EVEQUE ES 1 (536792)

54091054 – D4 (C) du 22/03/2026

Amende : 30 €

M. ATLAS PAILLADE 4 (548263)

54103137 – D5 (A) du 22/03/2026

Amende : 30 €

ST AUNES GS 1 (522476)

54103141 – D5 (A) du 22/03/2026

Amende : 30 €

S. POINTE COURTE 2 (515703)

54091183 – D5 (B) du 22/03/2026

Amende : 30 €

FORFAITS

LE BOSQ E.S VETERANS 31 (590493)

54231960 – Vétérans (B) du 20/03/2026

À MIREVAL AS 33

Courriel du 18/03/2026

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Débit : 192 € (590493)

Indemnité kilométrique

64 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

JACOU CLAPIERS FA 4 (582757)

54103136 – D5 (A) du 21/03/2026

À M. CELLENEUVE 2

Courriel du 21/03/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 24 € (590493)

Indemnité kilométrique

8 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCH NON CONFORMES

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour feuille de match non conforme lors des rencontres suivantes :

MUDAISON BAILLARGUES 31 (503303)

54232048 – Vétérans (A) du 20/03/2026

Amende : 30 € (banc)

AGDE RCO 33 (548146)

54226893 – Vétérans (C) du 20/03/2026

Amende : 30 € (banc)

ST PARGOIRE FC 2 (503543)

54090661 – D4 (B) du 22/03/2026

Amende : 30 € (banc)

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

MARAUSSAN AO 33 (590268)

54231587 – Vétérans (E) du 20/03/2026

Amende : 1^{re} infraction : 1 €

(Problème d'identifiant)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Prochaine réunion le 01/04/2026

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou